

Communiqué de presse

Dimanche 1^{er} juin 2008

Poursuivre les réformes malgré le refus de l'article constitutionnel sur la santé

Au sujet du rejet de l'article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance maladie »

economiesuisse regrette le refus de l'article constitutionnel sur la santé. En rejetant ce projet, la Suisse manque une occasion de faire avancer plus rapidement et plus efficacement les réformes dans le domaine de la santé. Ancrer la notion de qualité dans la Constitution aurait permis de créer la base sur laquelle bâtir une concurrence régulée. La notion de transparence, un autre élément essentiel de l'article constitutionnel, aurait donné une impulsion attendue depuis longtemps pour améliorer la collecte des données nécessaires pour mieux évaluer la qualité du système de santé suisse. Enfin, le financement moniste aurait permis d'éviter des distorsions au niveau des coûts et d'éliminer de mauvaises incitations.

Le rejet de l'article constitutionnel ne constitue pas un refus d'un système de santé basé sur la concurrence et des réformes en cours. A l'approche du vote, les opposants au projet ont dit clairement et ont promis qu'un refus ne retarderait pas la révision de la LAMal en cours. Aujourd'hui, il est important qu'ils tiennent parole et que la révision de la LAMal avance rapidement. Il faut poursuivre les réformes et les achever le plus rapidement possible.

L'organisation faîtière de l'économie suisse continuera de s'engager pour une intensification de la concurrence dans le système de santé, afin que le marché de la santé helvétique devienne plus efficient et améliore la qualité des prestations qu'il délivre.

Pour toutes questions :
Urs Rellstab
Téléphone : 079 669 56 10
urs.rellstab@economiesuisse.ch